



## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations  
Service Surveillance de l'Animal et Environnement  
Unité Environnement

### ARRETE PREFECTORAL N° ARR-2010-119-21 FIXANT LA LISTE DES VETERINAIRES INSCRITS DANS LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE EN VUE DE REALISER L'EVALUATION COMPORTEMENTALE DES CHIENS

Le Préfet

Vu le Livre II, titre I, du code rural relatif à la garde et à la circulation des animaux ;

Vu les articles L.211-11 et L.211-14-1 du code rural ;

Vu le décret n° 2007-1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens, pris en application de l'article L.211-14-1 du code rural ;

Vu l'arrêté du 28 août 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L.211-14-1 du code rural ;

Vu la circulaire NORINTD0700105C du 22 octobre 2007 du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales et du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche précisant les conditions de mise en œuvre de l'évaluation comportementale canine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-157-14 du 5 juillet 2008 fixant la liste des vétérinaires inscrits dans le département de l'Ardèche en vue de réaliser l'évaluation comportementale des chiens ;

Considérant les demandes écrites présentées par les vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre ;

Considérant que le maire peut prescrire, par voie d'arrêté, au détenteur d'un chien de faire procéder à l'évaluation comportementale de son animal par un vétérinaire choisi sur une liste départementale ;

Sur proposition de la directrice adjointe de la DDCSPP,

#### ARRETE

#### Article 1 :

La liste départementale des vétérinaires inscrits en vue de réaliser des évaluations comportementales des chiens est arrêtée comme suit :

IDENTITE	N° D'INSCRIPTION A L'ORDRE	ADRESSE PROFESSIONNELLE	QUALIFICATION RECONNUE (le cas échéant)
DURAND Guy	528	5 rue Hispano Suiza 26200 Montélimar	
GOSSE Alain	3121	20 rue de la Croix Blanche 38550 Le Péage de Roussillon	
LAMBERT Michel	4888	Route de Lalouvesc 07410 Saint-Félicien	
LEGROS Denys	11850	1166 avenue de la République 07500 Guilherand-Granges	
TEYSSERE Dominique	14479	La Croix de Justice 07430 Davézieux	

GODBILLE Nathalie	007493	6 rte de Vals 07200 Aubenas	
MOLKO Oriane	17984	Rue Victor Hugo 30430 Barjac	
BRUCHON-HUGNET Christine	11937	Quartier Boulagne 26160 La Bégude de Mazenc	
HUGNET Christophe	12074	Quartier Boulagne 26160 La Bégude de Mazenc	
LAVIROTTE Arnaud	14303	Quartier Boulagne 26160 La Bégude de Mazenc	
MARROU Béatrice	19737	Quartier Boulagne 26160 La Bégude de Mazenc	
DRAMARD Valérie	11726	16 rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon	
SOULOY Emmanuelle	10488	31 rue Nationale 69420 Condrieu	
SOUVETON Dominique	9954	6 pl. Chabaud 26200 Montélimar	
RIBIERE Thomas	16206	6 pl. Chabaud 26200 Montélimar	
EVRRARD B.	19283	Centre Commercial Monettes 26320 St-Marcel lès Valence	
PAGANO- ESTERMANN Elise	17739	Rte d'Ardèche 30130 Pont St-Esprit	
HERBLOT Luc	1943	Av. des Baumes 26000 Valence	
REBOUL Olivier	15949	Clinique Vétérinaire de la Croix Bleue 46 rte de Nîmes 30200 Bagnols/Cèze	
TRUCHELUT Christophe	22750	Clinique vet Elvie Quart. Lansas 07170 Villeneuve de Berg	

Article 2 :

Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 2010-33-37 du 2 février 2010 fixant la liste des vétérinaires inscrits dans le département de l'Ardèche en vue de réaliser l'évaluation comportementale des chiens est abrogé.

Article 4 :

La secrétaire générale de la Préfecture de l'Ardèche, les sous-préfets de Largentière et Tournon, le commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche, le directeur départemental de la Sécurité Publique, le directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la protection des Populations de l'Ardèche, les maires, les vétérinaires désignés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Privas, le 29 avril 2010

Le Préfet  
signé  
Amaury de SAINT-QUENTIN